AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-11) 551 3822 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

DECLARATION DE PRESSE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Le Conseil de paix et de sécurité, en sa réunion tenue le 24 juillet 2006, a suivi des communications sur la situation qui prévaut en Somalie, présentées par le Représentant spécial du Président de la Commission en Somalie, l'Ambassadeur Mohammed Ali Foum, ainsi que par le Représentant permanent de la République de Somalie auprès de l'Union africaine (UA) et le Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'UA, au nom de la présidence de l'IGAD.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la fragilité persistante du processus de paix et de réconciliation en Somalie.

Le Conseil a réitéré ses décisions antérieures exprimant le soutien total de l'UA aux Institutions fédérales de transition (TFIs), notamment le Gouvernement fédéral de transition (TFG). A cet égard, le Conseil a, de nouveau, lancé un appel à toutes les parties somaliennes concernées pour qu'elles s'engagent dans la voie du dialogue et apportent la coopération nécessaire au TFG en vue d'instaurer une paix et une réconciliation durables en Somalie, et ce en s'appuyant sur le dialogue facilité par La Ligue des Etats arabes.

Le Conseil a pris note des mesures adoptées par la Commission en collaboration avec l'IGAD et les partenaires de l'UA, dans le cadre du suivi de ses décisions antérieures sur la Somalie, y compris la réunion consultative sur le processus de paix et de réconciliation en Somalie, tenue à Addis Abéba le 19 juin 2006, et qui a regroupé l'UA, l'IGAD et les partenaires internationaux, la réunion de planification des 28 et 29 juin 2006 à Nairobi, et la mission de reconnaissance et d'évaluation en Somalie, effectuée du 5 au 9 juillet 2006. Le Conseil a également pris note de la réunion du Groupe international de contact sur la Somalie, tenue à Bruxelles le 17 juin 2006.

Le Conseil a invité la Commission à continuer à suivre et à renforcer les mesures déjà prises en appui au processus de réconciliation en Somalie, et à lui rendre compte dans les semaines à venir, notamment en faisant des recommandations sur la base des décisions pertinentes de l'IGAD et de l'UA relatives au déploiement de la Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM). A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer les préparatifs en cours par l'IGAD et l'UA pour réunir les conditions favorables au déploiement de l'IGASOM, dans les plus brefs délais possibles.

Le Conseil a réaffirmé sa conviction qu'une mission de soutien à la paix contribuera de manière substantielle à la promotion de la paix et de la stabilité en Somalie et, à cet effet, a lancé un appel au Conseil de Sécurité des Nations unies pour qu'il donne une suite rapide à la demande de l'UA relative à l'octroi d'une exemption à l'embargo sur les armes, afin de faciliter le déploiement rapide de l'IGASOM.

Le Conseil a souligné qu'il attendait avec intérêt les conclusions de la réunion ministérielle de l'IGAD qui se tiendra très prochainement, en vue d'examiner la situation en Somalie, tel que recommandé par la Mission d'évaluation et de reconnaissance IGAD/UA/Partenaires.

Le Conseil a réitéré sa préoccupation face à la situation humanitaire qui prévaut en Somalie et a appelé la communauté internationale à fournir l'assistance et le soutien nécessaires aux populations dans le besoin en Somalie qui souffrent des conséquences du conflit prolongé dans ce pays.

Le Conseil a convenu de se réunir pour réexaminer la situation et prendre les décisions appropriées.

Addis Abéba, le 24 juillet 2006

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2006

press Statement

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2243

Downloaded from African Union Common Repository